

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

13/07/2017	17/07/2017	1091710240						
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1. Intitulé du projet	建国际联系的 (1995年) 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 199						
La construction est projetée sur un terra	in situé sur la commune de BOLLÈNE, a	au niveau de la ZAC PAN						
EUROPARC, localisée à l'Ouest du territoire communal de la ville de BOLLÈNE.								
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	新尼尼亚人名英格兰 医						
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	PITCH PROMOTION							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	LAUZANNE Philippe							
RCS / SIRET 4 2 2 9 8 9 7	1 5 0 0 0 6 1 Forme juridic	que SNC						
Joigne	z à votre demande l'annexe obligate	oire n°1						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article limensionnement correspondant du proje	R. 122-2 du code de l'environnement et et						
N° de catégorie et sous-catégorie		d des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
1. a) Autres installations classées pour	Le projet consiste en la création d'un en	trepôt de stockage. Il sera implanté au						
		ur la commune de BOLLENE (84). Il sera ellules de 12 000 m2, 1 cellule de 6 000						
	m2, 1 cellule de 5 000m² et 1 cellule de	1 000m²).						
	Rubriques ICPE applicables: Autorisatio							
	2662,2663-1,2663-2,4331,4755,4801), , 2,4130-2,4140-2,4150,4320,4330,4441,	Déclaration (1511, 2910-A,2925,4120-						
STATE OF THE PARTY	THE RESERVE TO THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 IN COLUMN	1010,1002 Zaj.						
	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent être annexées au présent formul		1 du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les évent								
Le projet consiste en l'aménagement d' UZi1 du PLU de BOLLENE, corresponda								
		égroupage, la distribution et le transport						
et toutes les activités artisanales et indu								
arables hors périmètre d'irrigation (Code logistique y est construit, il s'agit du bâtir								
agricoles sont présentes au Nord, au Su								
superficie d'environ 13 ha. Le bâtiment d	léveloppera une surface d'environ 48 00	00 m2, pour un volume d'environ 655						
000 m3. Il sera constitué de 6 cellules de								
m² et 1 cellule de 1 000 m²). Le projet pr	évoit la création de voiries lourdes et lég	jères et d'aires bétonnées. Les eaux						

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

pluviales issues des toitures seront rejetées dans un bassin. Les eaux pluviales de voiries seront prétraitées sur le site puis rejetées dans un bassin. L'exutoire final des bassins sera le ruisseau le Lauzon. Le terrain sera planté d'espaces verts. Il n'y a pas de démolition prévue dans le cadre des travaux. En effet le terrain est pour ¾ en friche et 1/4 cultivé.

4.2 Objectifs du projet

Au regard de l'historique du site et de l'occupation des sols :

Le site a toujours été occupé par des champs agricoles. La zone est maintenant destinée "d'après le PLU" à accueillir des activités ayant trait de façon directe ou indirecte à la logistique, c'est à dire le stockage, l'entreposage, le groupage, le dégroupage, la distribution et le transport et toutes les activités artisanales et industrielles.

Par ailleurs, le projet est localisé en dehors des périmètres d'inventaire (ZNIEFF type 1 et 2, ZICO, RAMSAR) et en dehors des périmètres de protection (arrêté de protection de biotope, zone spéciale de conservation et zone de protection spéciale). Le détail de l'implantation du projet au regard de la sensibilité environnementale du secteur, est donné à la rubrique 5 du présent document. Ces éléments facilitent l'intégration du projet dans son environnement en garantissant en outre une transition paysagère avec la plaine agricole.

Au regard de la vocation de la zone :

Dès 2006, construction d'un premier entrepôt logistique exploité par ID LOGISTICS. Ce secteur aujourd'hui peu urbanisé est destiné au développement d'activités à vocation logistique.

Le PLU de BOLLENE destine les parcelles du projet à accueillir des activités ayant trait à la logistique.

Aujourd'hui, le projet envisagé est pleinement compatible avec le PLU de la commune de BOLLENE, qui permet une valorisation cohérente et structurée d'une grande surface foncière nécessaire à une opération de logistique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se feront selon la logique suivante :

- o Préparation du terrain (nettoyage et décapage de la parcelle) ;
- o Terrassement pour construction afin de constituer les plates-formes ;
- o Réalisation des voiries et des réseaux ;
- o Construction du bâtiment.

La durée globale prévisionnelle est estimée à 9 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la création d'un entrepôt, accompagné de bureaux et locaux sociaux, locaux techniques et de places de stationnement VL et PL.

Le terrain sur lequel s'implantera l'entrepôt présente une superficie de l'ordre de 13 ha.

L'entrepôt sera composé de 6 cellules de stockage pour une surface d'environ 48 000 m².

La plateforme accueillera un trafic moyen journalier prévisionnel de 150 poids-lourds et 350 véhicules légers (pour le personnel et les visiteurs).

Pour rappel, les seuils et volumes en jeu sont détaillés à la rubrique 3. du présent formulaire, et la nature du projet à la rubrique 4.1.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet de création d'entrepôt logistique est concerné par des procédures administratives, notamment : Au niveau de la ZAC, un Arrêté Loi sur l'eau du 12 aout 2005. Sous la rubrique 5.3.0 (rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale desservie étant supérieure ou égale à 20 ha) régime de l'Autorisation. Au niveau de la parcelle, un Arrêté Préfectoral d'enregistrement pour un entrepôt de 4 cellules a été obtenu le 30 juin Le projet d'entrepôt est concerné par l'Autorisation environnementale au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (objet du présent document). 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s) Emprise globale du projet : 130 000m² Emprise de l'entrepôt : 48 000m² Terrain d'assiette : Section M parcelle n°830 / surface : / adresse : 9002 VC DES 110 108m² (pour partie) PRAIRIES. et Section M parcelle n°831 / surface : / adresse : 9002 VC DES PRAIRIES 126 134m² (pour partie) Nombre de places de stationnement VL: 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Long. 04 º 42 · 50 "E Coordonnées géographiques Lat. 44 0 17 49 " N d'implantation Pour les catégories 5° a), 6° a), b) Adresse: Plateforme Logistique et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), ZAC « Pan Euro Parc » 84500 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, Bollène 38°; 43° a), b) de l'annexe à Parcelles: Section M - parcelles l'article R. 122-2 du code de n° 830 (pour partie) et 831 (pour l'environnement : partie) Point de départ : Lat. Point d'arrivée : Long. ° ' Communes traversées: Le projet est uniquement situé sur la commune de BOLLENE (84). Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation oui Non environnementale? L'entrepôt sera implanté sur une partie du terrain, qui a fait l'objet de procédure administrative en 2016 (dossier de demande d'enregistrement) pour lequel un arrêté d'enregistrement a été publié le 30 juin 2016. 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

	i. Sensi	bilité e	environnementale de la zone d'implantation envisagée
instructeurs, et vous référer n direction régionale. Le site Internet du ministère e	otamn en cha	nent à rge de	pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de uver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	La plus proche étant la ZNIEFF de type 2 « Le Rhône » (identifiant national : 930012343) à environ 1,5 km à l'Est. Autres ZNIEFF à proximité : ZNIEFF de type 1 « Le vieux rhône de la désirade» (code 930020318), « Vieux rhône et lônes du rhône de viviers à pont-saint esprit » (code 820030254) et ZNIEFF de type 2 « Le Rhône » (code : 930012343) à environ 4,5 km à l'Ouest, ZNIEFF de type 2 « Le Lez » (code 930020330) à environ 2,5 km au Sud-est.
En zone de montagne ?		\boxtimes	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		\boxtimes	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halleutique ou un parc naturel régional?		\boxtimes	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		\boxtimes	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historiaue ou		N.	

ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

 \times

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			La commune de Bollène est concernée par deux Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI), celui du Lez approuvé le 13/12/2006 et celui du Rhône, approuvé le 20/01/2000. La zone d'emprise du projet n'est pas directement concernée par le risque inondation. En effet le Rhône est situé à plus de 5 km à l'Ouest du projet et le Lez à plus de 2 km à l'Est.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Le projet se situe à proximité du site Natura 2000 "Marais de l'Ile Vieille et alentour" (ZPS, code : FR9312006) à environ 1,6 km à l'Est.
D'un site classé ?			

6. Carac	6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles					
	6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :					
Incider	nces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×			
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes	A priori non, en phase travaux, la recherche de l'équilibre entre le volume de déblais et de remblais est recherché. Les remblais constitués de terre végétale et de déblais seront favorisés. Les volumes de déblais et de remblais seront équilibrés grâce au réemploi sur le site de terres induites par le terrassement.		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\boxtimes	A priori non pour les mêmes raisons.		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			D'aprés la cartographie de le région PACA "Enjeux et pressions sur les grandes continuité écologiques", la commune de BOLLENE et le projet sont classés en "Secteur occupé principalement par une agriculture de grande production".		
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au formulaire Standard			Aucune incidence significative sur le site Natura 2000 potentiellement concerné n'est à attendre, du fait de l'éloignement de l'aire d'étude.		

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5,2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le site est localisé sur 1 zone définie à accueillir des activités ayant trait de façon directe ou indirecte à la logistique, c'est à dire le stockage, l'entreposage, le groupage, le dégroupage, la distribution et le transport et toutes les activités artisanales et industrielles dans le PLU de BOLLENE. Actuellement les 3/4 du projet sont en friche le ½ restant est toujours cultivé. La création de l'entrepôt engendrera nécessairement la consommation d'espaces, sur environ 6 ha (emprise des bâtis, des voiries, des aires bétonnées).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	BOLLENE est concerné par le risque industriel et technologique de BUTAGAZ. PPRT approuvé le 12 février 2008. Le projet étant à 3 km au Nord de l'entreprise BUTAGAZ, il n'est donc pas dans le périmètre d'exposition aux risques de celui-ci.
Risques	Est-it concerné par des risques naturels ?		\boxtimes	Le projet peut être concerné par les risques naturels suivants: sismique (modéré) et retrait et gonflement des argiles (faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			Différents compartiments peuvent avoir des impacts sur la santé. Les principaux sont : la pollution des sols/sous-sols, des eaux souterraines/ superficielles, pouvant générer un risque d'inhalation ou d'ingestion de sols/eaux contaminée, les nuisances sonores /lumineuses et la pollution atmosphérique. Ces dangers sont associés à un potentiel accident de grande ampleur. Les petits déversements accidentels/les nuisances potentielles ne sont pas de nature à générer un danger pour la santé humaine, que ce soit en phase chantier ou en phase exploitation.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			En moyenne, le projet engendre un flux de 150 PL/jour et 350 VL/jour pour le personnel et les visiteurs.
Nulsances	Est-il source de brult ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Le site sera source de bruit au niveau de la Route Départementale 8 et aux abords de l'entrepôt exploité par ID LOGISTICS. Afin d'atténuer le bruit un merlon est déjà présent le long de la RD8. Le projet sera à l'origine de nuisances sonores, notamment du fait de la circulation des engins et camions (vitesse limitée sur le site), des opérations de manutention potentiellesL'exploitation du site respectera toutefois les prescriptions réglementaires en termes de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances alfactives ?		\boxtimes	L'activité d'entreposage du site ne sera pas génératrice d'odeurs ou d'envols de poussières. Des émissions pourront être engendrées par la circulation des engins et camions sur le site. Celles-ci seront limitées par la limitation de la vitesse sur le site, et par l'obligation des véhicules en cours de chargement ou de déchargement d'avoir leur moteur à l'arrêt. Enfin, les déchets ne seront pas diffus : ils seront limités aux DND de bureaux et aux emballages en papier/carton et palettes cassées, qui ne génèrent pas de nuisances olfactives particulières.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			Le projet pourra être à l'origine de vibrations, en phase chantier notamment. Les nuisances potentielles associées seront toutefois limitées dans le temps. En phase d'exploitation, le site ne sera pas à l'origine de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Le projet est concerné par de faibles émissions lumineuses. Celles-ci sont essentiellement dues à la proximité avec l'entrepôt exploité par ID LOGISTICS. Le site disposera d'éclairage extérieur, destiné à éclairer les voiries et parkings, pour la sécurité des personnes et le bon fonctionnement du site. La fréquence et la durée d'éclairage seront limitées aux périodes d'activité du site. Les lampadaires et projecteurs seront dirigés vers le sol.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	\boxtimes		Le projet pourra engendrer des rejets de polluants atmosphériques (gaz d'échappement liés à la circulation des engins et des camions notamment): CO, imbrûlés d'hydrocarbures, CO2, NOx, NO2, en phase chantier et d'exploitation. Pendant la phase travaux, le projet sera susceptible d'engendrer des rejets de poussières (mouvements des engins mobiles, circulation des engins de chantier, travaux d'aménagement et de construction). Toutefois, la vitesse sera limitée sur le site et les camions devront charger / décharger moteur à l'arrêt.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes		Le projet engendre uniquement des rejets d'eau pluviale (toiture et voiries). Les eaux pluviales issues des toitures seront rejetées dans un bassin d'infiltration géré par la ZAC. Les eaux pluviales de voiries seront prétraitées sur le site puis rejetées dans un bassin d'infiltration géré lui aussi par la ZAC. L'exutoire final des bassins sera le ruisseau le Lauzon.
	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes		Rejet d'eau usée sanitaire : en phase chantier, des sanitaires de chantier seront mis en place. Ils seront raccordés au réseau d'eaux usées. En phase aménagée, les eaux usées domestiques seront rejetées au réseau communal. La production d'eau usée est estimée à 350 équivalents habitants. Il n'y aura pas d'effluents industriels autres générés par l'activité du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		En phase opérationnelle, le projet générera essentiellement des déchets non dangereux de bureaux, des déchets d'emballages en carton / papier et des déchets de bois (palettes cassées). D'autres déchets pourront être produits en quantités limitées : lampes, piles et batteries, déchets informatiques et électroniques

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-Il susceptible de porter atteinte au patrimolne architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	La parcelle projet a fait l'objet de fouilles. Le rapport est en cours d'édition. A priori rien de particulier n'a été observé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		L'usage du sol au droit du site est défini comme étant en grande partie à urbaniser dans le document d'urbanisme de la commune. Aujourd'hui, le terrain est ¾ en friche et ¼ cultivé. L'aménagement de l'entrepôt au droit du site modifiera donc l'affectation du sol en conséquence.
6.2 Les Incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
VALUE OF BUILDING		3/4		(AE du 04/07/2006) situé juste à côté à l'Est du site.
工作	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non S 31 out, dech	vez les	queis	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

URBANISME: Projet faisant partie des installations prévues dans cette zone (activité de logistique).

PAYSAGE: Implantation du projet au sein d'une ZAC. Nombreuses plantations prévues, aires non imperméabilisées

SOL ET SOUS SOL: Imperméabilisation des zones de stockage et d'activités.

EAUX: eaux usées domestiques: rejet dans le réseau communal, eaux pluviales de toiture et voiries: gérées par les bassins de la ZAC.

BRUITNIBRATION: Vitesse de circulation limitée sur le site. Chargement et déchargement des camions moteurs à l'arrêt. Opérations de manutention uniquement dans le bâtiment de stockage. Suivi des niveaux sonores périodique. DECHETS: Tri sélectif des déchets et recyclage ou valorisation privilégiée. Majoritairement déchets non dangereux (déchets dangereux limités aux opérations de maintenance, collectés avec bordereau de suivi regroupés dans un registre).

LUMIERE: Eclairage extérieur fonctionnant que pendant les heures d'activités du site avec horloge crépusculaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situera dans une ZAC destinée à recevoir des activités logistiques. Un bâtiment logistique y est déjà autorisé depuis 2006 (ID LOGISTICS).

Le bâtiment étant sousmis à Autorisation pour la rubrique 1510, il respectera les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11/04/2017. Des visites d'inpections seront donc effectuées sur le site.

Dnas ce contexte, l'étude d'incidence environnementale parait suffisante.

8. Annexes

	8.	1 Annexes obligatoires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
The state of the state of	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
The second line of the second li	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

8.2 Autres a	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Veuillez con parties auxq	apléter le tableau al joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les quelles elles se rattachent
	Objet
	9. Engagement et signature
Je certifie sur	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Falt à	PANIS 10, 12/07/2017
	PITCH PROMOTION SNO
Signature	6, rue de Pen thièvre) - 75008 PARIS
	Tél.: 01 42 68 33 83 - Páx: 01 42 68 33 30 R.C. PALLS B 422 989 715
	N° TVA FN 25 422 989 715

